



**Procès-verbal de la réunion du bureau  
de la CBI  
Lundi 9<sup>th</sup> Septembre 2024  
Réunion  
virtuelle  
10:00-1200 (BST)**

**Présence :**

***Membres du Bureau :***

Amadou Télivel Diallo	(Président, République de Guinée)
Nick Gales	(Vice-président, Australie)
Margie Eddington	(Chaire BSC, Australie)
Suzi Heaton	(Australie)
Miguel Iniguez	(Vice-président du CC, Argentine)
Stephanie Langerock	(Belgique)
Horace Walters	(Sainte-Lucie)
Mi Ae Kim	(USA)
Lisa Phelps	(Coprésident du WGOE, États-Unis)

***Participants invités :***

Lindsay Porter	(Vice-président du Comité de surveillance, Royaume-Uni)
Jack Collier	
Julio Reinoso	(président du CC, coprésident du WGOE, Royaume-Uni) (Pérou)

***Secrétariat :***

Martha Rojas Urrego	(Secrétaire exécutif)
Nikki Bartmeier	(Chef du service financier et administratif)
Iain Staniland	(Responsable de la science, de la conservation et de la gestion)
Mark Tandy	
Kate Wilson	(Responsable des affaires extérieures et de la communication)
Moussa Ki Sow	(Chargée de communication)
Patrick Naylor	(Support informatique) (Publications)



## **1. Remarques préliminaires**

Le président a remercié les membres du Bureau pour leur participation à la dernière réunion du Bureau avant la CBI69.

Le Président a informé le Bureau que les présidents et vice-présidents du Comité des finances et de l'administration (F&A), du Comité scientifique (SC), du Comité de la conservation (CC), du Groupe de travail sur l'efficacité opérationnelle (WGOE) et du Sous-comité budgétaire (BSC) avaient été invités à se joindre à la réunion. Le président a également souhaité la bienvenue au nouveau commissaire du Pérou et a informé le Bureau qu'il allait fournir une mise à jour au titre du point 5 en tant que gouvernement hôte de la CBI69.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour a été adopté avec des amendements au point 7 concernant la composition du Bureau.

## **3. Nomination du rapporteur**

Le Secrétariat a été nommé rapporteur.

## **4. Mise à jour du processus préparatoire de la CBI69**

### **4.1. Questions découlant des réunions virtuelles des sous-comités de la CBI**

Le président a félicité les présidents et vice-présidents des différents comités et sous-comités de la CBI pour l'avancement de leurs réunions virtuelles. Il a invité chaque président à présenter un résumé des principaux résultats de ces réunions.

Les coprésidents du Groupe de travail ont expliqué que, bien qu'il n'y ait pas eu de consensus sur une recommandation unique visant à modifier le règlement intérieur (RdP) sur le quorum, le Groupe de travail a convenu de recommander que les modifications du RdP sur la prise de décision ne puissent être apportées que s'il y a consensus et que, s'il n'y a pas de consensus, les règles restent en l'état. Les autres recommandations au Comité F&A ont fait l'objet d'un accord général. Le rapport est finalisé.

Le président du BSC a confirmé que le BSC et le F&A ont accepté les rapports financiers pour 2022 et 2023 et le résultat prévu pour 2024. Le président a fourni un résumé de la discussion approfondie sur la proposition de budget et a indiqué qu'il y avait un éventail de points de vue. Il y a un certain nombre de postes vacants au sein du BSC, y compris celui de vice-président. Le rapport est disponible pour commentaires.

Le président par intérim de F&A a expliqué que le comité F&A a approuvé l'approche du WGOE en matière de quorum et a convenu de recommander trois options pour discussion lors de la CBI69. Le comité F&A a approuvé les changements apportés aux RdP sur les circonstances exceptionnelles, les droits de vote et les plans de paiement. Il a également approuvé les changements proposés dans les Règles de procédure concernant les postes de direction du Comité de surveillance. D'autres propositions seront discutées lors de la CBI69. Le rapport est disponible pour commentaires.



En ce qui concerne les travaux du groupe de travail sur les méthodes de mise à mort des baleines et les questions de bien-être (WKM&WI), un point a été soulevé concernant le maintien des demandes de financement de la capacité du secrétariat dans le cadre du fonds de bien-être volontaire au sein de ce fonds, et le fait de ne pas s'attendre à ce que ce financement provienne du fonds de conservation volontaire.

Le président du CC a indiqué que le CC a approuvé de nouveaux plans de travail, des termes de référence standardisés et de nouveaux plans de gestion de la conservation (CMP) pour examen lors de la CBI69. Le CC a également pris note des nouvelles demandes adressées au Fonds de conservation volontaire (VCF), qui dépassent les ressources actuellement disponibles. Il a été convenu d'étudier les améliorations à apporter à la gestion du fonds et d'envisager le financement des capacités du secrétariat. Le rapport est disponible pour commentaires.

Le vice-président a remercié les présidents et les vice-présidents d'avoir mené à bien leur ordre du jour dans le nouveau contexte des réunions virtuelles et a remercié le secrétariat d'avoir organisé ce processus complexe. Il a noté qu'un grand nombre de personnes ont participé, mais que ces personnes ne représentaient pas bien les points de vue différents des Parties. Il a souligné que certaines questions ne peuvent être résolues dans un cadre virtuel et suggère d'analyser plus en détail la participation des membres et de déterminer si elle est suffisamment large pour refléter l'ensemble de leurs opinions.

Le président a noté que tous les membres de la CBI ont salué le travail du secrétariat pendant l'intersession, mais il a reconnu que le budget du secrétariat a été réduit par des coupes sombres lors de la CBI 68, alors que sa charge de travail a augmenté. Le président a donc encouragé les membres à envisager des moyens créatifs de réaliser des économies dans d'autres domaines d'activité de la CBI. Le président a souligné la nécessité d'établir un processus approprié pour discuter des questions sensibles et/ou confidentielles, notamment en ce qui concerne les ressources humaines.

Le président reconnaît que les réunions virtuelles ont été bien organisées, avec une bonne participation générale, mais il note que le Secrétariat a eu très peu de temps après le SC69B pour organiser les réunions virtuelles, et très peu de temps entre les réunions virtuelles et la CBI69 pour finaliser les rapports. Le président a suggéré qu'il serait préférable de tenir les futures réunions de la Commission en octobre, le Bureau soulignant la nécessité d'envisager tout conflit potentiel avec d'autres réunions et événements internationaux.

Le président a également soulevé d'autres questions clés découlant des réunions virtuelles, notamment le décalage des fuseaux horaires des délégués, la charge de travail du secrétariat et l'application des principes de proportionnalité à diverses questions, notamment les pouvoirs, le paiement des frais de participation, la confidentialité des rapports et les délais.

Le Bureau a reconnu la charge que représentent ces réunions virtuelles pour le Secrétariat et les membres, et a souligné l'importance de veiller à ce que les réunions virtuelles soient ouvertes à tous les membres de la CBI. Le Bureau a évoqué la possibilité de réexaminer les propositions antérieures visant à tenir les réunions des comités et des sous-comités en personne, avant la réunion de la Commission.



Le Secrétariat a confirmé qu'il préparera une analyse de la participation et un résumé des réunions internationales pertinentes prévues en octobre afin de soutenir les discussions sur les futures réunions de la Commission.

#### **4.2. Inscription et statut des droits de vote**

Le Secrétariat a présenté son rapport sur les contributions financières et les droits de vote (mettant à jour les informations fournies dans le rapport du BSC). À ce jour, le Secrétariat a reçu des contributions complètes de la part de 48 gouvernements contractants, 40 gouvernements contractants n'ayant pas encore payé l'intégralité de leur contribution, sept d'entre eux n'ayant qu'une partie de la facture à régler.

Le 22 septembre 2024, tout Gouvernement contractant ayant des contributions financières impayées perdra son droit de vote, conformément au Règlement financier F.2. Le Secrétariat souligne que le 22 septembre est un dimanche et encourage donc les Gouvernements contractants à transférer les sommes impayées le vendredi 20 septembre 2024. Le Secrétariat a confirmé qu'une circulaire sera envoyée aux Gouvernements contractants le 9 septembre pour partager cette information.

Le Secrétariat a informé le Bureau qu'à ce jour, 290 participants se sont inscrits à la CBI69, dont 64 pays et 50 observateurs. Bien que ces chiffres soient similaires à ceux de la CBI68, le Secrétariat prévoit d'autres inscriptions avant la CBI69. Le Bureau a suggéré qu'il y aurait des avantages opérationnels à introduire une date limite pour les inscriptions. Le secrétariat se penchera sur cette question lors des prochaines réunions.

#### **4.3. Proposition de calendrier pour la CBI69 (BUR-2409-04.3-01)**

Le Bureau s'est demandé si le calendrier proposé pour le premier jour des sessions plénières était réalisable. Le Secrétariat a expliqué qu'il avait utilisé le calendrier de la CBI68 comme guide, avec des horaires indicatifs pour chaque point de l'ordre du jour. Le Secrétariat a expliqué qu'au cours de la première journée, les questions seront seulement présentées et que les discussions de fond auront lieu plus tard dans la semaine - par exemple pour les points 13 et 14. Le Secrétariat a également expliqué que le calendrier proposé permet de présenter les résolutions proposées et les amendements au calendrier le premier jour et de procéder à un débat de fond le deuxième jour.

#### **4.4. Autres mises à jour**

Il n'y a pas eu d'autres mises à jour.

### **5. Mises à jour du Secrétariat (BSC-2409-05-01)**

Le Secrétariat a fait état de l'avancement de ses préparatifs pour la CBI69, y compris la logistique des réunions principales et parallèles organisée et les informations pertinentes disponibles sur le site Internet de la CBI. Le secrétariat a remercié le commissaire pour le Pérou pour ses efforts.

Le commissaire pour le Pérou a fait part de l'enthousiasme du gouvernement péruvien à l'égard de la réunion à venir et a fait le point sur les préparatifs, y compris la coordination avec les ambassades pour résoudre les problèmes de visas en suspens cette semaine. Le Bureau a souligné l'importance des dispositions relatives aux visas et la nécessité d'une réponse rapide, en particulier pour les délégués qui doivent également obtenir des visas pour transiter en Europe.



Le Secrétariat a fait le point sur la vente de la Maison Rouge. Les membres du Secrétariat ont signé des déclarations statutaires dans le cadre de la demande de changement d'usage de l'acheteur potentiel.

Le Secrétariat a fait le point sur son dernier stage, financé par le programme de stage Crankstart de l'Université d'Oxford, afin de développer des produits de médias sociaux en coordination avec le Comité permanent.

Le Secrétariat a fourni une mise à jour de son engagement externe, y compris le Comité des pêches de la FAO (juillet 2024), le réseau du Secrétariat de l'Organe régional des pêches et la préparation de la prochaine COP de la Convention sur la diversité biologique. Le Secrétariat a également facilité deux ateliers de formation régionaux sur la réponse aux échouages et l'enchevêtrement dans les filets de pêche.

Le président a soulevé le cas des récents échouages de cétacés en Guinée. Le secrétariat a confirmé que le coordinateur pour les échouages assurera le suivi en fournissant des informations sur le soutien à la formation et aux ressources en matière d'échouage.

## **6. Prochaine réunion du Bureau à la CBI69**

Le Bureau est convenu de se réunir à nouveau après la réunion des commissaires privés, le dimanche 22 septembre 2024, à Lima (Pérou), et à mi-parcours, toute autre réunion du Bureau au cours de la CBI69 devant être organisée en fonction des besoins.

## **7. Questions diverses**

### **7.1. Article de procédure F.5(e)**

*Selon le RoP F.5(e), "si le paiement annuel d'un gouvernement contractant, y compris tout intérêt dû, n'a pas été reçu par la Commission pour une période de trois exercices financiers (...) le gouvernement contractant concerné sera habilité à assister aux réunions moyennant le paiement d'une redevance par délégué au même niveau que les observateurs des gouvernements non membres".*

Le secrétariat a demandé l'avis de la présidence et de la vice-présidence sur cette règle.

Le président a fait remarquer qu'il s'agissait d'une règle de procédure inhabituelle qui imposait une pénalité supplémentaire aux parties et risquait de restreindre la participation aux discussions de la CBI. Il ne sait pas si cette règle a été appliquée dans le passé et estime donc qu'elle ne devrait pas l'être lors de la CBI69.

Le vice-président mentionne que le président, le vice-président et la secrétaire exécutive ont eu des discussions antérieures et ont estimé que cette question devait être partagée avec le Bureau. Le vice-président explique qu'étant donné qu'il s'agit d'une règle existante, il n'est pas possible de modifier les RdP avant la CBI69, mais le président peut faire usage de son autorité pour que la pratique utilisée lors de la 68<sup>ème</sup> session soit appliquée pour la 69<sup>ème</sup> session.



Les membres du Bureau ont demandé plus d'informations sur la façon dont ces règles de conduite ont été appliquées. Le Secrétariat explique que ce principe n'a pas été appliqué dans le passé. Le Bureau a posé des questions sur les implications financières et le Secrétariat a partagé quelques calculs approximatifs sur les implications financières possibles - £947 par délégué, en soulignant que ce revenu potentiel n'a pas été inclus dans le budget de la CBI.

Les membres du Bureau ont partagé ce raisonnement tout en soulignant l'importance de respecter les principes de base et de ne pas créer de précédent. Ils ont suggéré que cette question soit examinée par le Groupe de travail entre les sessions.

Étant donné que la règle n'a pas été appliquée dans le passé, que sa non-application n'entraînerait pas de perte de revenus escomptés et qu'il existe une confusion dans l'application de cette règle, le Bureau a soutenu le Président pour qu'il fasse usage de son autorité afin d'accorder une allocation aux fins de l'IWC69 et d'informer la réunion des commissaires privés. Le Bureau a suggéré que le WGOE pourrait envisager des propositions formelles visant à amender ces RdP au cours de la prochaine période intersessionnelle.

### **7.2. Demande du gouvernement du Japon de distribuer aux membres une lettre adressée au président du comité scientifique**

L'avis du Bureau a été sollicité concernant la demande du gouvernement du Japon au secrétaire exécutif de diffuser la lettre adressée au président du comité scientifique.

La Vice-présidente du SC a expliqué le contexte de cette question concernant 3 lettres reçues du gouvernement du Japon, concernant sa chasse commerciale à la baleine dans sa zone économique exclusive et demandant à la direction du SC de distribuer cette correspondance aux Gouvernements contractants. La Vice-présidente explique que la méthodologie utilisée pour déterminer les quotas de capture, telle que décrite dans les lettres, n'a pas été approuvée par le SC. Le Président du SC a expliqué que ce n'était pas dans ses prérogatives de circuler des lettres qui lui étaient adressées aux gouvernements contractants.

Le Bureau a demandé au Secrétariat s'il existait un précédent concernant ce type de demande. Le Secrétariat a informé le Bureau qu'il n'avait jamais diffusé une lettre d'un Gouvernement non membre à tous les Gouvernements contractants. Une demande avait été faite en 2022 par le Gouvernement du Japon pour envoyer ses quotas par circulaire à tous les membres et la demande n'avait pas été approuvée.

Le Bureau a considéré la demande ainsi que les informations ci-haut et a décidé de ne pas soutenir la diffusion de la correspondance pour les raisons suivantes : (1) cela pourrait créer un précédent pour le partage d'informations provenant de gouvernements non membres ; (2) la correspondance contient des informations qui sont contestées et non soutenues par le comité de surveillance ; (3) ces informations sont déjà disponibles dans le domaine public et ont été largement diffusées.

### **7.3. Composition du Bureau**

A la demande de la Belgique, le Bureau a brièvement discuté de la possibilité de réduire sa période d'adhésion en cours à deux ans afin d'assurer l'échelonnement des adhésions entre les gouvernements contractants. Le Bureau a convenu d'en discuter lors de sa prochaine réunion.